

Rapport d'activités 2002

Rapport d'activités 2002

La construction de l'Iddri	2
Les thèmes prioritaires	7
L'architecture institutionnelle internationale	8
Le financement du développement	10
Risques, précaution, gestion des crises	12
Le changement climatique	15
La biodiversité	19
Les activités et les produits	
Les ateliers	22
Les groupes de travail	25
Les activités à l'occasion de réunions internationales	27
Les publications	28
Les travaux dans le cadre de stages	32
Le séminaire Economie de l'environnement	33
La structure	35
Le comité d'orientation	35
Le conseil scientifique	35
L'équipe permanente de l'Iddri	35
Les personnalités associées	36

La construction de l'Iddri

L'Iddri a maintenant un an, un an au cours duquel il a fallu créer les instances de coordination et de décision, définir le programme et les modalités de travail et commencer à construire le réseau d'acteurs impliqués.

Le sommet de Johannesburg, les débats autour de l'avenir de la Convention cadre sur le changement climatique, la relance des réflexions sur les interactions entre les négociations commerciales et les accords environnementaux, ou encore les nouvelles questions posées par les partenariats entre acteurs publics et privés ont montré le foisonnement des réflexions autour de la gouvernance mondiale. Il est manifeste que nous nous trouvons, pour ce qui concerne les questions globales et leur mode de règlement, dans une période charnière.

Depuis dix ans, les interrogations se sont multipliées sur la validité du système institutionnel hérité de la Seconde Guerre mondiale et sur ses piliers : une assemblée d'Etats-nations souverains, des institutions intergouvernementales spécialisées, chargées du traitement de certains

problèmes collectifs, au premier rang desquels la stabilité financière, le développement économique et la libéralisation des échanges.

Les interrogations ont porté d'abord sur l'efficacité du système, ensuite sur sa légitimité et son équité. La remise en cause des institutions débouche aujourd'hui sur un débat encore incomplètement structuré mais très vif sur les solutions à apporter à de nouveaux problèmes, hors de portée des actions strictement nationales et difficilement gérables par les institutions telles quelles sont, face à l'émergence de nouveaux acteurs parties prenantes des décisions collectives ou de leur mise en œuvre.

Ce contexte montre la nécessité pour les acteurs français d'être actifs dans ces débats, dont sortiront tôt ou tard les nouvelles modalités des régulations internationales. Le programme de travail de l'Iddri, les associations nouées démontrent que les choix de sujets ou de méthodes sont valides. La mise en place de ce programme de travail comme la définition des méthodes pour le réaliser ont été élaborées dans les six premiers mois de 2002. Les six derniers mois ont permis de lancer les premières actions.

Le comité d'orientation

La convention créant le groupement d'intérêt scientifique (Gis) a réuni six établissements de recherche (CNRS, Inra, IRD, Cirad, Ademe, Ifen) et six ministères (ministère chargé de la recherche, ministère chargé de l'économie, ministère chargé de l'agriculture, ministère chargé de l'environnement, ministère chargé de l'équipement et des transports, ministère chargé des affaires étrangères). En effet, le choix a été fait de limiter, pour une période qui devait être une période d'apprentissage, le nombre d'acteurs autour de la table. C'est pourquoi il a été décidé d'attendre pour intégrer d'autres établissements de recherche ou de grands établissements d'enseignement supérieur candidats à s'associer à ce projet.

Le comité d'orientation du Gis, présidé par Daniel Lebègue, a réuni les représentants des directions des administrations et des établissements de recherche. Ce conseil s'est réuni trois fois : il a d'abord établi les grands champs d'activité de l'Iddri et la méthode de concertation pour définir les activités, désigné le comité scientifique et enfin approuvé le programme de travail.

A la suite du second comité d'orientation, plusieurs outils de communication ont été mis au point : site de l'Iddri sur lequel se trouve l'état des travaux, les publications en ligne et les comptes-rendus et projets d'activité ; lettre d'information ; plaquette de présentation ; différentes collections de l'Iddri – *Les notes*, *Les synthèses*, *Les rapports*, *Les séminaires*, *Les ateliers*. Le comité d'orientation a permis d'organiser des discussions entre administrations et institutions de recherche sur leurs attentes respectives en termes d'outils d'interface, d'expertise et de lien avec les débats internationaux. Une partie des discussions a permis d'opérer des distinctions entre rassemblement de l'expertise, élaboration des questions posées à la recherche, appui à la préparation des négociations internationales ou travail prospectif sur les grandes questions de politique publique. Ce travail était essentiel pour définir les missions de ce nouvel outil de travail :

il n'existait pas ou peu d'expériences du même type et l'appropriation de l'Iddri par ses parties prenantes ne peut s'opérer que par un apprentissage progressif. Une première étape a été franchie cette année, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir.

Plusieurs questions sont à résoudre et réclament des réponses nuancées : la bonne distance entre l'Iddri et l'administration, par exemple. Si l'indépendance de l'Iddri est essentielle à sa crédibilité, il faut toutefois que les contacts soient suffisamment denses pour que les questionnements des politiques puissent être intégrés. De même, si la vocation de l'Iddri ne consiste pas à faire de la recherche, il faut que ses travaux soient suffisamment liés aux travaux académiques pour les situer au meilleur niveau de l'expertise et pour qu'ils soient validés par la communauté scientifique (un bon exemple est, dans le domaine du climat, la validation de l'expertise rassemblée au sein du Giec).

Sur toutes ces questions le comité d'orientation a permis d'avancer et d'identifier les missions de l'Iddri en termes d'animation des débats, de collecte de l'expertise et d'articulation avec les débats internationaux.

Le conseil scientifique

Le conseil scientifique est composé de chercheurs de différentes disciplines. Si les sciences humaines sont les plus représentées, deux biologistes et deux physiciens viennent compléter le groupe. Ce conseil compte plusieurs personnalités scientifiques internationales, dont Kenneth Arrow, professeur à Stanford University et Prix Nobel d'économie, qui a accepté d'être président d'honneur, Claude Henry assurant la présidence du comité. Par ailleurs, Nick Stern, professeur à la London School of Economics et vice-président de la Banque mondiale, le docteur Souad Lyiagoubi-Ouahchi, professeur à la faculté de Médecine de Sousse (Tunisie) et ancien ministre de la santé, Jill Jaeger, professeur à l'université de Bonn, Helga Nowotny professeur à l'Institut polytechnique de Zurich, et le profes-

seur Ba, professeur à l'université Anta Diop de Dakar, contribuent au conseil scientifique.

Le rôle du conseil scientifique est triple : valider le programme de travail et apporter de nouveaux questionnements, aider à identifier les bons réseaux de compétences et à s'y insérer ; valider les résultats des travaux. Le conseil s'est d'ores et déjà impliqué sur ses deux premières missions. Il a ainsi aidé l'équipe de l'Iddri à élaborer le programme de la conférence sur la gouvernance mondiale du développement durable et à identifier de nouveaux sujets de réflexion. Il a favorisé la construction des liens avec les programmes internationaux sur les sujets de l'Iddri.

L'équipe permanente

L'équipe permanente est constituée de neuf personnes, dont une secrétaire. Trois personnes sont financées sur le budget de l'Iddri, les cinq autres étant mises à disposition (Cirad, Cnrs, Inra, ministère de l'agriculture et ministère de l'équipement). Plusieurs mises à disposition sont encore en cours d'identification.

Cette équipe permanente est appelée à se renforcer, mais doit rester un noyau restreint animant un réseau large de compétences. Un deuxième cercle de personnalités scientifiques prêtes à s'investir dans les programmes de l'Iddri, à conduire certaines activités et à participer à la préparation des différentes contributions (études, synthèses, réactions à l'évolution des débats, mobilisation de leurs réseaux) s'est constitué. Ce deuxième cercle, qui représente les ressources réelles de l'Iddri, est appelé à s'étoffer. C'est pour le mobiliser, le faire contribuer efficacement aux travaux que des méthodes doivent être trouvées : les six premiers mois d'activité nous donnent des pistes.

La constitution du réseau

Le modèle institutionnel choisi par l'Iddri est une organisation en réseau. Les institutions réfléchissant sur le développement durable ont été pour certaines créées il y a vingt ou trente

ans. L'International Institute for Environment and Development, à Londres, le World Resources Institute, Resources for the Future ou le Worldwatch Institute, à Washington, ont choisi le modèle d'une institution se dotant d'une capacité de recherche et d'expertise propre en plus des activités d'animation. Ces institutions regroupent entre cent et cent cinquante chercheurs ou cadres. Adopter ce modèle n'avait pas de sens pour l'Iddri, puisque l'objectif poursuivi était de favoriser le développement d'une communauté scientifique et d'expertise dans les institutions françaises. D'où le choix de privilégier un fonctionnement en réseau. Au cours des six derniers mois, nous avons travaillé sur les conditions pour faire vivre ce réseau, dont la vitalité est essentielle à la réussite de l'Iddri.

Ces conditions nous semblent être au nombre de quatre. La première est de ne pas se situer dans une simple démarche de commande d'expertise et de contribution, mais dans une logique d'élaboration conjointe des questions. C'est pourquoi nous avons préparé le programme de travail 2002-2004 en réunissant pendant plusieurs séances, entre mai et juillet, des groupes associant recherche, administrations, entreprises et associations sur les questions à creuser dans les champs de la gouvernance mondiale définis : l'architecture institutionnelle internationale ; le financement du développement ; les risques, la précaution et la gestion des crises ; le changement climatique ; la biodiversité ; les forêts et l'agriculture.

La seconde est d'organiser le débat avec les autres acteurs et de donner la possibilité aux uns et aux autres de confronter leurs idées et de recueillir des informations utiles pour poursuivre leur propre travail. Cet échange a eu lieu sous la forme d'ateliers et de séminaires organisés par l'Iddri.

La troisième condition est de jouer un rôle effectif dans les débats internationaux et de développer, en France, une capacité d'animation de ces débats sur des thèmes jugés importants. C'est l'objet de la préparation de la conférence sur la gouvernance mondiale, de la tentative

d'ouvrir un espace de réflexion sur la fiscalité internationale ou sur le dialogue transatlantique concernant la précaution.

La quatrième condition est d'apporter un appui aux équipes pour qu'elles puissent intégrer ces nouvelles fonctions, ces nouvelles activités dans leur programme de travail : réflexions sur les négociations, réactions à l'évolution des débats, etc. Au-delà des appels d'offres plus classiques que nous devrions lancer en 2003 avec le concours du ministère de la recherche, nous allons tester une formule de soutien en finançant des post-doctorants au sein des équipes pour améliorer l'interface avec les activités de l'Iddri.

Les outils et les produits

L'Iddri s'est doté de plusieurs collections de publications, qui s'organisent autour de quelques grandes fonctions : soutenir une activité de veille, de synthèse critique et de prospective, élaborer une expertise appropriable, organiser des débats sur les options stratégiques.

Afin de soutenir une activité de veille, de synthèse critique et de prospective, l'Iddri se propose de fournir des analyses serrées des processus de négociation et de coordination internationale, de l'évolution des débats publics, de l'état des connaissances scientifiques et des controverses d'experts.

Pour faire le point des questions émergent dans les débats internationaux et sur lesquelles l'Iddri considère important de mettre l'accent, l'institut a créé *Les notes*. Cette collection dresse un état des lieux et des connaissances, explique les termes du débat, propose des clés de lecture. *Les synthèses* fournissent, en quatre pages, un argumentaire condensé et précis aux lecteurs. Elles font le point sur des questions en discussion dans l'agenda international et dressent un état des controverses. Elles synthétisent les idées des débats scientifiques et en tirent les conclusions pratiques. Elles identifient les questions à approfondir.

Afin d'élaborer une expertise appropriable, l'Iddri se propose de renforcer des recherches

sur des sujets que ses partenaires jugent prioritaires et qui soulèvent de fortes controverses (comme les effets sur la compétitivité industrielle du dispositif de Marrakech et de la directive européenne sur les gaz à effet de serre, les instruments d'effectivité des accords internationaux, tel ou tel risque environnemental ou sanitaire). Ces recherches sont menées dans le cadre de groupes de travail réunissant chercheurs et partenaires concernés par le thème. Ces travaux font l'objet d'une publication dans la collection *Les rapports*. Plusieurs sont en préparation, dont l'un sur l'investissement international et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Un autre objectif de l'Iddri est d'organiser des débats sur les options stratégiques. Les séminaires Economie de l'environnement et du développement durable, coorganisés avec le Medd, permettent de faire le point sur l'avancée des travaux académiques les plus pertinents au regard des problèmes globaux du développement durable. Ces contributions originales sont publiées dans la collection *Les séminaires*. Les ateliers de l'Iddri, qui permettent une élaboration collective, toujours avec des contributions internationales, seront valorisés dans la collection du même nom.

Ces publications, ainsi que d'autres documents non publiés sur papier, sont rendus accessibles à tous sur le site de l'Iddri (www.iddri.org).

L'association de nouveaux partenaires

La création de l'Iddri répondait à l'objectif de développer la présence française dans les débats internationaux sur le développement durable en renforçant la capacité de la communauté scientifique à répondre à ces enjeux et en créant les conditions d'un diagnostic et d'une expertise partagés entre les acteurs de la décision publique, les entreprises, les secteurs syndicaux et associatifs et la communauté de recherche. Cette structure devait être conçue de manière à pouvoir s'insérer, dès sa création, dans le réseau international des institutions ayant les mêmes activités. Pour atteindre cet

objectif, la forme d'une fondation d'utilité publique a été initialement identifiée comme la plus adaptée, car elle permet d'offrir la souplesse et l'efficacité de fonctionnement nécessaires à un outil tourné vers l'action internationale, d'organiser une gouvernance assurant l'indépendance de l'expertise et préservant de sa capture par des groupes d'intérêt, de mieux assurer la reconnaissance internationale de cette structure en adoptant la forme la plus couramment utilisée par les institutions similaires.

Dans l'attente de la création d'une fondation, un groupement d'intérêt scientifique (Gis) dénommé « Institut du développement durable et des relations internationales » (Iddri) a été créé, pour une durée de deux ans à compter du 25 septembre 2001. Le Gis regroupe l'Etat et de grands instituts de recherche afin de constituer un pôle public de démarrage du projet et de mobilisation des autres acteurs, en particulier les entreprises. Il prend appui pour sa gestion sur le Cirad.

Lors de la réunion de préfiguration du comité d'orientation organisée par le ministère de la recherche, le 18 octobre 2001, les représentants des institutions parties prenantes du projet avaient souhaité que, en parallèle à la mise en place du Gis, soit engagées des consultations avec les entreprises afin d'identifier leurs motivations et les conditions de leur association.

Une série de consultations bilatérales, avec des entreprises et avec des associations qui les rassemblent (EPE, Afep, Orse), ont dans un premier temps permis de préciser les attentes et d'organiser, à l'invitation du président du Gis, deux discussions collectives réunissant une quinzaine d'entreprises, en juin et en septembre 2002. La première réunion a plus particulièrement porté sur les motivations des entreprises, la seconde sur les modalités de leur participation. Les entreprises voient l'intérêt de leur association à l'Institut dans une meilleure capacité d'anticipation stratégique, une plus large intégration au mouvement d'idées et au débat international, un meilleur accès au monde scienti-

fique et une participation active à la production de l'expertise. L'important pour elles est de participer à cette expertise, validée par la communauté scientifique, dans un cadre distinct de leur activité de négociation ou de *lobbying*. En conséquence, elles envisagent leur participation à l'Iddri à trois niveaux indissociables : le financement ; la gouvernance et la définition du programme d'activités ; la production et la valorisation.

Neuf entreprises avaient confirmé, fin 2002, leur désir de rejoindre l'Iddri dans ces conditions dès 2003.

Il convenait dès lors d'examiner sous quelle forme juridique pourrait s'effectuer la participation de nouveaux acteurs, aux côtés des organismes déjà impliqués dans l'Iddri. Le choix se porte de préférence sur la forme de la fondation, qui bénéficie d'un prestige particulier tenant à la reconnaissance d'utilité publique. Dans un secteur touchant aux relations internationales, les fondations ont également une image positive liée à l'existence de grandes fondations étrangères reconnues dans ces domaines. Parmi les diverses formes de fondation aujourd'hui envisageables, la fondation d'entreprise (qui ne permet pas d'associer les organismes publics) et la fondation sous l'égide de la Fondation de France (inadaptée sur l'objet comme sur la nature du projet) doivent être écartées, et seule la fondation reconnue d'utilité publique répond à l'objectif. Toutefois, en raison des contraintes liées à la création d'une telle fondation (capital, délais) et dans la perspective d'une évolution des statuts types, qui devrait permettre notamment de créer des « fondations de flux », la forme associative a finalement été retenue en préfiguration de cette future fondation. Des projets de statuts, ouvrant la participation de l'Iddri aux entreprises, associations et confédérations syndicales ont été préparés et soumis aux partenaires du projet. La constitution devrait prendre effet au cours du premier semestre 2003.

Les thèmes prioritaires

Le développement durable apparaît de plus en plus comme l'élément perturbateur d'un système de gouvernance mondiale reposant historiquement sur trois piliers institutionnellement indépendants : la préservation de la paix, la libéralisation du commerce et la promotion du développement économique et de la stabilité financière. Il bouscule le système actuel en intensifiant et complexifiant les interdépendances qui relient ces trois piliers, en ajoutant de nouvelles questions, de nouvelles thématiques, de nouveaux défis à l'agenda international et en questionnant la capacité des institutions internationales actuelles à y répondre. Comment la communauté internationale peut-elle faire face aux enjeux d'un développement économique planétaire capable de satisfaire les exigences environnementales et sociales ?

Différentes options contradictoires sont aujourd'hui en débat et aucun accord n'émerge

sur un système d'ensemble, ni du point de vue de l'architecture ni de celui des procédures. C'est pourquoi il est nécessaire d'analyser, problème par problème, les différentes options envisagées.

Les débats sur l'architecture institutionnelle (OMC-AME), sur les outils de financement du développement, sur les droits de propriété dans le cadre de la préservation et de l'usage de la biodiversité, sur le changement climatique, les conflits de conception sur le recours à l'usage du principe de précaution, sont autant de lieux où se testent et s'élaborent les composantes de la gouvernance mondiale à construire. Régimes internationaux incomplets, accords partiels ou régionaux, normes ou engagements volontaires, initiatives privées prises au nom de l'intérêt général, sont autant de formes qui doivent être analysées et qui seront la base de la discussion institutionnelle de demain.

C'est autour de ces questions de gouvernance que s'est élaboré le programme de travail de l'Iddri.

L'architecture institutionnelle internationale

Le système actuel de gouvernance est confronté à un problème d'adaptation interne et externe pour répondre aux nouvelles demandes économiques, sociales et environnementales qui ne cessent d'augmenter. En effet, il est fortement critiqué sur au moins trois points. Tout d'abord, le déséquilibre entre les institutions commerciales, les conventions environnementales et les objectifs affichés par la communauté internationale lors du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial du développement durable : la force des engagements, leur respect, les moyens qui leur sont dédiés sont autant d'éléments révélateurs de ce déséquilibre en faveur de l'économie, au détriment de l'environnement et de la dimension sociale. La légitimité des institutions internationales ensuite : l'absence de contrôle démocratique, la faiblesse de la représentation des parties prenantes, l'extension non mandatée des prérogatives de celles-ci sont des exemples qui interrogent la légitimité réelle du système de gouvernance actuel. Enfin, le manque d'efficacité de certaines institutions, comme le Fonds monétaire international qui n'a pas su gérer les dernières crises financières. A ces trois critiques, il convient d'apporter des réponses pour renforcer la cohérence de l'ensemble des engagements internationaux, pour construire une architec-

ture internationale qui réponde aux conflits d'objectifs et qui respecte les trois piliers du développement durable.

Lors du séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, en juin, Oran Young n'a pas manqué de montrer combien cette question de l'adaptation des institutions est déterminante, combien il est urgent de se pencher sur la manière dont les réformes devraient être engagées. Le deuxième séminaire du réseau européen Sustra (Berlin, 13 décembre), qui portait sur l'architecture institutionnelle internationale, a également souligné que le système de gouvernance actuel réclamait une adaptation de ses pratiques pour assurer une plus grande observance des accords environnementaux, pour garantir une meilleure cohérence entre les accords internationaux, qui ne cessent de se multiplier, pour intégrer les nouveaux modes d'action et d'organisation des acteurs non-étatiques.

Les débats sont nombreux et les oppositions marquées entre, d'une part, ceux qui proposent de nouvelles institutions capables de faire respecter les règles sociales et environnementales et d'élaborer des systèmes contraignants pour rendre ces accords effectifs et, d'autre part, ceux qui privilégient les incitations et les engagements volontaires. L'Iddri engagera dans les mois à venir des travaux sur ces deux appro-

ches. Il conduira notamment une analyse approfondie de l'effectivité des accords internationaux et des mécanismes disponibles et efficaces et mènera une réflexion référencée sur la place des normes privées et des engagements volontaires comme instruments de régulation non contraignants mais efficaces. Ces deux approches n'étant pas indissociables, leur cohérence et leur complémentarité seront également étudiées.

Biens publics mondiaux et droits fondamentaux

Les attentes nouvelles qui poussent à la réforme du système actuel de gouvernance sont nombreuses et peuvent être regroupées en deux catégories distinctes : la gestion des biens publics mondiaux et le respect des droits essentiels des personnes. Le premier séminaire de Sustra intitulé « Biens publics mondiaux et commerce » a montré que la notion de biens publics mondiaux permettait de réviser la vision actuelle de la gouvernance mondiale, en mettant l'accent sur les déficits de coordination qui freinent le financement et la fourniture de ces biens. Même si cette notion reste encore confuse pour certains, elle permet de renouveler la manière de penser les réponses que la communauté internationale doit apporter pour résoudre les problèmes globaux. Lors de sa participation au Comité des échanges de l'OCDE et des organisations de la société civile, l'Iddri a tenté de montrer que les questions de droits fondamentaux et de justice globale pouvaient également être des éléments déterminants d'une révision du système de gouvernance. En effet, la notion de droits fondamentaux doit sans aucun doute être distinguée de la notion de bien public mondial : les fondements et la légitimité d'une intervention multilatérale sont différentes ; la responsabilité, si elle demeure collective, ne s'applique pas selon les mêmes critères et ne concerne pas les mêmes acteurs ; les modes d'intervention reposent également sur une répartition différente des tâches à accomplir et des efforts à fournir.

Ces travaux ont permis d'avancer dans la définition des questions aujourd'hui primordiales qu'il convient de traiter pour ouvrir les discussions sur la réforme de la gouvernance mondiale. Comment surmonter la relative inertie qui frappe le processus intergouvernemental au moment même où les besoins d'action collective se font de plus en plus sentir ? Quels sont les coûts de la non-prise en compte des exigences du développement durable ? Comment intégrer les nouvelles formes d'action et d'organisation des acteurs non gouvernementaux ? Quels champs d'application de ces stratégies coopératives privilégier ? Ces questions seront au centre des discussions de la conférence internationale de haut niveau que l'Iddri organise pour préparer le Sommet du G8 d'Evian.

Commerce et développement durable

Reste que l'ouverture d'un nouveau cycle de négociation dans le cadre de l'OMC apparaît comme une étape clé des discussions sur la gouvernance mondiale. En effet, elle renouvelle les débats sur les liens entre commerce et développement durable : les services, la libéralisation des investissements, la labellisation et les normes, l'évaluation d'impact et les subventions agricoles notamment sont au centre des interrogations auxquelles il devient urgent d'apporter des réponses. Les activités de l'Iddri sur ces questions seront importantes au cours de l'année 2003. Une première étape est d'ores et déjà engagée : l'Iddri, associé à Ecologic et IVM, coordonne un réseau européen, CAT&E. Son objectif est de créer une communauté de recherche afin de traiter les nouvelles questions issues de cet agenda et de soutenir les efforts européens pour mieux prendre en compte les questions sociales et environnementales dans les politiques commerciales. D'autres activités viendront compléter ce travail, en commençant par une clarification des enjeux réels des négociations sur la libéralisation des services.

Le financement du développement

Parler de nouveaux enjeux liés au développement durable, de biens publics mondiaux, des droits fondamentaux, ne prend tout son sens qu'à partir du moment où sont garanties les conditions dans lesquelles ces biens sont fournis et ces droits respectés. Alors même que l'aide publique au développement est en déclin, la multiplication des exigences fait naître des besoins considérables de financement.

Le Sommet mondial du développement durable de Johannesburg a ouvert de nouveaux espoirs avec l'implication jamais encore égalée des acteurs non étatiques, notamment privés, dans le processus de mise en œuvre : le partenariat public-privé (PPP) est apparu comme une solution providentielle pour financer les besoins de la planète. Pourtant, les expériences de PPP réussies ne sont pas légion : les entreprises peinent à développer des projets, les besoins des populations et des collectivités locales ne sont que partiellement satisfaits, les exigences et les procédures des financeurs freinent les partenariats, les agences de développement s'efforcent d'offrir de meilleures conditions d'action... Les conclusions du groupe de travail conduit par Daniel Lebègue, directeur général de la Caisse des dépôts et président de l'Iddri, dans le cadre du Comité français pour le Sommet mondial du développement dura-

ble, dont l'Iddri était rapporteur, mettent en évidence l'ampleur des problèmes à résoudre pour faire du PPP un réel outil de développement. La table ronde organisée par l'Iddri, à Johannesburg, à l'occasion du Sommet, a permis aux entreprises, aux banques, aux agences de développement, aux collectivités locales et aux organisations de la société civile de partager leurs préoccupations et leurs attentes respectives : manque de garanties, de facilités de paiement, de relais institutionnels, d'offres technologiques adaptées... sont autant de points qui demandent à être étudiés.

La réflexion de l'Iddri se poursuit dans le cadre du Forum mondial de l'eau, qui sera l'occasion de nouvelles propositions à partir d'un cas concret : l'accès à l'eau et à l'assainissement. Depuis Johannesburg, les grandes multinationales de l'eau se sont retirées des pays en développement essentiellement pour répondre aux exigences croissantes de désendettement et limiter les risques financiers. Aujourd'hui, le nouvel enjeu n'est pas de définir le meilleur modèle de partenariat, mais de construire un cadre légal incitatif et favorable au développement de nouveaux partenariats. Sécuriser les investissements, mais également assurer l'adéquation entre l'offre technique privée et la satisfaction des besoins réels des populations locales, supprimer l'asymétrie contractuelle

entre multinationales et collectivités locales, susciter l'implication accrue des parties prenantes et définir leur rôle, certifier la transparence des procédures, la qualité des contrats, permettre un système de règlement des différends en cas de conflit... sont autant de conditions à respecter. L'Iddri, en partenariat avec l'AfD et le Cerna, tente d'apporter quelques éclairages sur cette question.

Néanmoins, il paraît évident que le PPP ne peut être la réponse adaptée à toutes les questions. D'autres moyens de financement sont nécessaires. Le plus célèbre médiatiquement et paradoxalement le moins documenté dans sa phase opérationnelle est la fiscalité mondiale : il existe un manque réel de travaux permettant de conseiller les décideurs politiques de manière crédible et fiable. De plus, au-delà de l'aspect financier, la fiscalité est un outil de coordination précieux, car son caractère incitatif permet de faire converger les comportements de l'ensemble des acteurs.

Aujourd'hui, les nouveaux enjeux du développement durable, notamment ceux relatifs aux biens publics mondiaux, sont à même de renouveler les débats sur la fiscalité. L'atelier international, organisé en novembre par l'Iddri et l'AfD, sur la fiscalité mondiale, a permis de mieux comprendre les points de blocage de toute avancée sur cette question et d'apporter quelques éléments de réponse pour favoriser l'ouverture d'un débat politique. En effet, la fiscalité mondiale s'est heurtée et se heurte toujours à deux obstacles majeurs, la faisabilité politique et la faisabilité technique, et d'autres

instruments (réglementation, contribution volontaire...) lui sont actuellement préférés. La faisabilité politique est aujourd'hui compromise par la réticence des gouvernements – et vraisemblablement également de l'opinion publique – à se trouver sous le joug d'une contribution obligatoire supranationale, mais également par la crainte des parlements nationaux de perdre leurs prérogatives en matière fiscale.

Quant aux blocages techniques, il est difficile d'y répondre sans analyse approfondie des modalités possibles de mise en œuvre : taux, assiette, collecte distribution, sont autant d'éléments qu'il convient de maîtriser avec force si l'on veut convaincre de l'utilité de l'instrument. Ceci met donc en évidence la nécessité de développer des propositions concrètes qui pourraient être soumises à la critique, des propositions qui balayeraient tout le spectre de la problématique fiscale : de la légitimation comme meilleure réponse à un problème, aux conséquences redistributives de l'imposition, en passant par le système de gouvernance qui devrait lui correspondre. Ce dernier élément est fondamental car, avant tout, la fiscalité doit être légitime pour régler un problème donné, ce qui pose par là même la question de son contrôle démocratique. Dans cette perspective, le débat sur la fiscalité internationale nous ramène plus particulièrement aux discussions sur la gouvernance mondiale. Il concerne le financement de l'effort commun, mais surtout les institutions et leur rôle, la définition des objectifs de répartition et la nature des sanctions.

Risques, précaution, gestion des crises

La prise de conscience de la multiplication des dommages causés à l'échelle globale par l'activité humaine sur l'homme et son environnement et à terme pour les générations futures ont conduit à l'émergence du principe de précaution dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, en 1992. Depuis, les positions de part et d'autre de l'Atlantique ont rapidement divergé et conduit, au cours de la dernière décennie, à des conflits très vifs dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Or, les préoccupations qui sont à l'origine de ce principe touchent sans distinction tous les pays du monde. Et, dans de très nombreux cas, les politiques nationales en la matière ont des conséquences internationales.

Par conséquent, la recherche de solutions nationales et régionales compatibles avec une gestion responsable d'une problématique globale passe par une meilleure connaissance des cultures, des pratiques de précaution et de leurs origines dans les différents pays. Ceci vaut aussi bien pour faire progresser le dialogue sur la précaution et plus largement sur la gestion des risques potentiels ou avérés (se référant à la précaution et à la prévention respectivement) entre l'Europe et les Etats-Unis qu'entre les pays développés et les pays en développement. Mais il apparaît également fort

utile de renforcer l'acculturation entre les différents pays d'Europe sur ce sujet.

Pour les pays en développement, l'objectif est de trouver les mécanismes qui permettront de lever les faiblesses institutionnelles et de capacité d'expertise et d'éviter leur dépendance à l'égard des institutions internationales et des pays du Nord. Un tel axe de réflexion n'en est aujourd'hui qu'à ses débuts et mérite qu'on s'y attache.

Le débat entre l'Europe et les Etats-Unis est en revanche très fourni en travaux institutionnels et académiques. En tant que supports pour la prise de décision en situation d'incertitude scientifique, l'expertise, d'une part, et la délibération permettant de faire émerger des préférences collectives sur les risques et les niveaux de risque acceptables, d'autre part, sont des thèmes clés.

Les pratiques européennes de la précaution

Le principe de précaution apparaît explicitement comme l'un des principes fondateurs de la politique de l'Union européenne dans le domaine de l'environnement (article 174 du Traité de l'Union européenne). Son application s'est élargie ensuite à la sécurité sanitaire et à la santé publique, ce qui a été entériné lors du

Sommet de Nice en décembre 2000. Toutefois, son libellé dans les textes, son statut juridique et ses modes d'application varient selon les pays.

Afin de mieux appréhender comment les Etats européens gèrent l'incertitude liée aux connaissances scientifiques et techniques et d'identifier les solutions politiques, juridiques, institutionnelles et organisationnelles, l'Iddri a entamé une comparaison des pratiques de précaution dans plusieurs pays de l'Union européenne. A cette fin, un premier atelier sur les pratiques européennes de la précaution a été organisé à Paris, les 3 et 4 décembre 2002. Il a réuni des personnalités de différents pays issues du monde politique, scientifique, de l'administration et des entreprises privées.

La science et l'expertise pour la décision publique

Le parti a été pris de traiter de questions transversales, reposant sur des études de cas, afin de faire émerger les sujets sur lesquels les travaux européens doivent progresser pour rechercher une cohérence et une compatibilité entre une ligne politique et une pratique communautaires et des approches nationales diversifiées. Les questions suivantes ont été abordées : la science et l'expertise pour la décision publique ; les autorités indépendantes ; la responsabilité.

Une revue de l'organisation et du fonctionnement de l'expertise scientifique sur différents thèmes – climat, biotechnologies, toxicologie –, et un bref aperçu de l'état de l'organisation de l'expertise scientifique et économique disponible pour orienter les politiques publiques (transport) ont permis de dresser un état des pratiques dans certains pays de l'Union (Suède, France) et à l'échelle internationale (Giec). Un certain nombre de notions ont aussi été précisées : relations entre recherche et expertise, entre experts et politiques ; limites de l'expertise scientifique, conditions de l'organisation de l'expertise à l'échelle internationale.

Les autorités indépendantes

Ont été également présentées différentes solutions organisationnelles et institutionnelles apportées par les pays de l'Union européenne pour répondre aux crises sanitaires (ESB, sang contaminé), qui ont profondément remis en cause les pratiques d'expertise scientifique nationales et communautaires et modifié fondamentalement les relations entre scientifiques et décideurs publics. Ces crises ont mis en évidence le rôle crucial des procédures d'expertise et de l'association des sociétés civiles aux décisions. Les défaillances qu'elles ont révélées ont conduit l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et la Commission européenne à se doter d'agences chargées, pour tout ou partie, de l'expertise des risques. Bien que partielle, l'indépendance de ces agences vis-à-vis de l'administration, des acteurs économiques et des médias fonde en grande partie la légitimité des avis qu'elles délivrent. La diversité des agences existantes ou en projet a été illustrée lors de l'atelier.

La responsabilité

La troisième problématique abordée – la responsabilité – a permis d'identifier des questions qui se posent en matière de responsabilité politique et de responsabilité juridique, dès lors qu'il s'agit de se donner les moyens d'une politique de précaution. De fait, la responsabilité est apparue comme une question clé à travers laquelle pouvait être pensé l'ensemble des politiques à mettre en œuvre. En matière de précaution, la responsabilité est diffuse et souvent partagée en raison de la complexité des questions, du caractère potentiel des risques et des délais éventuellement longs entre l'acte et le dommage. De plus, les conséquences parfois irréversibles des décisions donnent une responsabilité importante aux autorités politiques. Pour les juristes, la responsabilité s'exerce une fois les dommages constatés. Appliquer le principe de précaution comme principe juridique à tous les agents pose question. Il est difficile de cerner les responsabilités *ex post*. Un régime de responsabilité qui se contenterait d'envisager les mécanis-

mes de dédommagement *a posteriori*, sans avoir de caractère incitatif sur les modalités d'évaluation du risque et les manières de le diminuer, n'est pas satisfaisant. Risque, responsabilité, coûts et avantages des décisions sont liés. Les coûts et les avantages touchent différemment les individus, les entreprises et la collectivité selon l'évaluation des risques et le partage des responsabilités futures. La décision à prendre (mise sur le marché, moratoire) en dépend : elle fixe le risque acceptable pour la collectivité et les cadres pour les acteurs économiques et sociaux. Les actes de cet atelier seront publiés en 2003.

Parallèlement, une enquête est menée en collaboration avec un partenaire allemand, Ecologic, dans le but de réunir une documentation sur les pratiques de précaution dans différents pays d'Europe.

Deux ateliers feront suite à cette première session au cours de l'année 2003 : le premier aura pour but de faire progresser la réflexion sur les questions de responsabilité, le second traitera de la demande sociale. Pour l'heure, beaucoup de travail reste à faire à l'échelle des Etats européens et à l'échelle communautaire pour préciser les procédures, les modes de fonctionnement institutionnels et organisationnels pour appliquer le principe de précaution. L'Iddri a pour vocation d'entretenir une capacité de proposition sur ces sujets.

Le dialogue transatlantique sur la précaution

L'atelier sur les pratiques européennes de la précaution a fait connaître l'Iddri dans les réseaux européens et américains spécialistes des questions de précaution.

Les contacts pris durant l'année 2002 ont permis d'inviter, début 2003, David Vogel, professeur de sciences politiques à université de Berkeley, à présenter ses travaux sur les politiques de gestion des risques en Europe et aux Etats-Unis, en janvier 2003, dans le cadre du séminaire Economie de l'environnement et du développement durable.

L'expertise

Les crises sanitaires en Europe ont donné lieu à de profondes restructurations de l'organisation de l'expertise scientifique. Elles ont été accompagnées par de nombreuses réflexions et publications. Si de nombreux auteurs s'interrogent sur les procédures et l'organisation fine de l'expertise, peu d'entre eux s'attachent à préciser comment améliorer la commande publique d'expertise et à décrire les séquences susceptibles de scander le processus décisionnel dans le champ de la précaution. Où peuvent, à diverses étapes du processus d'expertise, se rencontrer experts et décideurs ? Mais aussi experts et citoyens ou groupes constitués (organisations professionnelles, syndicats, associations) consultés par la puissance publique ?

Un premier travail a porté sur les améliorations possibles des structures et des procédures de l'expertise pour la décision publique en matière de précaution en France. Il est le fruit d'une vingtaine d'entretiens réalisés à la suite de la parution du Rapport au Premier ministre remis par Geneviève Viney et Philippe Kourilsky, en novembre 1999, sur le principe de précaution. Ce texte, qui sera publié au printemps 2003 dans la collection *Les Notes de l'Iddri*, met en évidence les questions que pose la clarification des procédures et des structures d'expertise dans le contexte français et celles qui émergent dès lors que l'on souhaite faire appel davantage aux experts et dans des domaines diversifiés. Il émet des propositions et des recommandations.

Un second travail a consisté à présenter et à commenter plusieurs exemples d'expertise, de débat et de consultation citoyenne, qui se sont déroulés au cours des dix dernières années en France à la demande du gouvernement. Quelques principes forts ont été dégagés pour l'expertise et la consultation dans les processus de décision publique, en situation d'incertitude scientifique et technique. Un article paraîtra au premier semestre 2003 dans la revue *Science and Public Policy*.

Le changement climatique

Après l'accord de Marrakech, la Convention cadre sur le changement climatique est entrée dans une période charnière. Les pays qui s'engagent dans la ratification du Protocole de Kyoto, au premier rang desquels les membres de l'Union européenne, sont aujourd'hui confrontés à la mise en œuvre concrète des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les débats jusqu'ici assez théoriques sur les coûts de mise en œuvre du protocole évoluent désormais vers un questionnement plus empirique : quelles seront les conséquences de cet engagement sur la compétitivité des économies, en particulier du secteur industriel ? Parallèlement, le retrait américain et les controverses réouvertes sur le diagnostic même du risque climatique et des stratégies de réponse à adopter pèsent fortement sur l'ouverture des négociations sur l'avenir du régime international et l'évolution de la participation des pays en développement à ce régime. Ces questions, identifiées au cours de la préparation du programme prévisionnel 2002-2004, ont été abordées en 2002 selon des approches différenciées, guidées par le calendrier international et européen de mise en œuvre de la Convention.

Contrainte carbone et compétitivité

L'Union européenne prépare aujourd'hui la ratification du Protocole de Kyoto et les instru-

ments sectoriels de mise en œuvre des politiques de réduction des émissions. Un volet important de ces stratégies concerne le secteur industriel, dont une contribution importante est attendue à la réalisation des objectifs quantifiés sur la période 2008-2012. Plusieurs pays ont d'ores et déjà esquissé, voire mis en œuvre, des instruments sectoriels, anticipant la mise en place d'une stratégie européenne coordonnée : citons par exemple le système anglais de permis d'émission ou le processus d'engagements volontaires qui voit le jour en France. De son côté, la Commission européenne a préparé une directive débouchant sur un système de permis d'émission dès 2005, et débat actuellement de la possibilité d'ouvrir ce système sur la scène internationale, par la voie du Mécanisme de développement propre et de la Mise en œuvre conjointe. Mais ces instruments seront déployés dans un contexte international où de nombreux pays n'imposeront pas de contraintes similaires à leurs industries, soit qu'ils n'aient pas d'engagements en ce sens dans le cadre du protocole (pays en développement), soit qu'ils aient décidé de ne pas ratifier le protocole (Etats-Unis notamment).

En préparation de ces échéances, l'Iddri a souhaité soutenir un processus d'analyse, d'approfondissement et d'échange entre les principaux partenaires concernés, centré sur les implications en termes de compétitivité industrielle

à la fois à l'échelle intra-européenne, entre l'Europe et les pays non-européens de l'annexe B et entre l'Europe et les pays hors annexe B (pays en développement et Etats-Unis). Ces impacts dépendent non seulement de l'asymétrie de la contrainte carbone entre les pays, mais aussi de la façon dont chacun d'entre eux va, d'une part, diffracter en interne cette contrainte entre plusieurs secteurs et, d'autre part, définir les modalités mêmes d'application d'une contrainte donnée (quotas d'émission vendus aux enchères ou distribués gratuitement en fonction des émissions historiques ou de la production, objectifs absolus ou relatifs...).

Abordé en marge du débat qui a suivi la présentation de Peter Bohm au séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, en septembre, ce dernier point a été approfondi à l'occasion de la participation de Lawrence Goulder à ce même séminaire au mois de décembre, à partir des analyses menées par l'université de Stanford (Etats-Unis) sur l'industrie nord-américaine. Bien que réalisés dans un contexte très différent de celui de l'Europe (en particulier par le choix d'un régime de permis « amont » mis en place au niveau des fournisseurs d'énergie), ces travaux démontrent en effet clairement l'impact du choix du mode d'allocation de droits d'émission échangeables sur le profit et la valeur des firmes selon la nature de leur activité, ainsi que la conséquence de ces choix sur le coût macro-économique des politiques climatiques. Les premiers travaux menés sur ce thème au Cired, rapidement présentés au cours du débat, proposent d'ailleurs des conclusions similaires.

Cette phase préparatoire a débouché sur le lancement, en décembre 2002, d'un groupe de travail associant plus largement les milieux industriels et les administrations concernées, s'appuyant notamment sur les recherches, en France, de laboratoires comme le Cired, le Cepii ou l'IEPE, et plus largement sur un réseau européen et international d'experts

invités. L'Iddri s'est parallèlement impliqué dans la création du réseau européen Climate Strategies, destiné à mobiliser l'expertise scientifique européenne autour de dossiers stratégiques : les travaux des équipes françaises sur la compétitivité seront ainsi présentés à Bruxelles en mai 2003, pour le lancement officiel du réseau auprès de la Commission européenne et du Parlement européen.

L'état du débat sur le climat

Le troisième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (Giec) livre un diagnostic unanime sur la responsabilité de l'activité humaine sur le réchauffement global et propose une évaluation de celui-ci à l'horizon 2100 comprise entre 1,4°C et 5,8°C. Cette publication marque une étape importante dans les travaux du Giec. Toutefois, elle ne rend que partiellement compte de la richesse des débats et controverses au sein de ce groupe et n'est pas aisément utilisable par des décideurs publics et privés. En particulier, la nature des différentes incertitudes mérite d'être davantage précisée afin d'éviter que celles-ci ne soient exploitées à des fins stratégiques et permettre ainsi de mieux guider les décisions.

Dans ce contexte, l'Iddri a préparé en 2002 un ouvrage intitulé « Changement climatique : l'état du débat », qui sera publié au premier semestre 2003. Cet ouvrage a pour but : de mettre en relief les débats qui sous-tendent le rapport et d'en préciser les enjeux ; de livrer un état de l'expertise existante exploitable par des décideurs publics et privés ; de fournir une base pour que les communautés scientifiques françaises impliquées élaborent collectivement des propositions et orientations sur les futurs travaux du Giec ; d'alimenter des collaborations scientifiques interdisciplinaires et avec le monde industriel.

Ont participé à la réalisation de cet ouvrage : Sandrine Bony, Pierre Friedlingstein, Michael Ghil, Jean-Charles Hourcade, Nebojsa Nakicenovic, Michel Petit, John Robinson,

Jayant Sathaye et Hervé Le Treut, qui ont activement pris part aux travaux du Giec. Ainsi que Catherine Boemare, Stéphane Hallegatte et Michel Petit (Banque mondiale).

Le dialogue Nord-Sud et la future architecture internationale

La huitième Conférence des Parties, réunie à Delhi en novembre, devait inaugurer l'ouverture des débats sur « l'après-Marrakech » et tout particulièrement sur l'évolution de la participation des pays en développement (PED) aux politiques de lutte contre le changement climatique. Si les pays qui ont choisi de ratifier le Protocole de Kyoto s'accordent sur la nécessité d'impliquer plus fortement les PED, l'inadaptation du cadre défini en 1997 aux contraintes spécifiques de ces pays a été progressivement reconnue, et de nombreux travaux ont fait émerger de nouveaux instruments supposés répondre à leurs préoccupations.

Simultanément, plusieurs initiatives internationales ont vu le jour, avec l'ambition de mieux articuler la problématique du changement climatique avec celle du développement, l'une des plus marquantes étant le réseau Development and Climate constitué avec le soutien du Pnue, et auquel l'Iddri participe désormais.

Le séminaire organisé au Cired en juillet 2002, qui a réuni plusieurs de ces réseaux d'experts (Giec, Development and Climate, AIE, RFF, Stanford University, IIED, etc.) a permis de dresser un état des lieux de ces différents travaux. Mais il a également révélé quelques faiblesses majeures. Les approches instrumentales et institutionnelles, comme celles présentées à cette occasion par l'AIE et le RIVM, ou encore celles exposées par Peter Bohm au séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, apportent paradoxalement un ensemble de solutions d'association des pays en développement, alors que ceux-ci, comme l'ont confirmé les débats de Delhi, ne sont pas prêts à envisager une évolution de leur position. Par ailleurs, les travaux axés sur la

problématique du développement ne semblent pas en mesure d'infléchir cette position, car ils demeurent trop fortement axés sur un agenda de type Johannesburg et n'abordent pas suffisamment les vrais enjeux de la compatibilité du développement économique de certains pays (Brésil, Corée du Sud, Chine, Inde) avec l'agenda de la Convention.

Les débats ont ainsi bien mis en évidence la fragilité de la position du groupe Kyoto (pays souhaitant ratifier le Protocole de Kyoto) face à l'offre américaine, centrée sur la coopération technologique, et dont la dynamique est clairement apparue à Delhi. Ce constat plaide en faveur d'un effort visant à mieux identifier les enjeux technologiques et la nature des politiques qui peuvent motiver les pays en développement, la nature des initiatives que pourraient prendre les pays du groupe Kyoto pour intéresser les milieux économiques à leur approche, et par conséquent à élargir le champ de nos interlocuteurs aux sphères économiques et financières, tant publiques que privées.

L'évaluation intégrée de la séquestration du carbone

La séquestration du carbone demeure un thème controversé depuis son émergence dans les négociations internationales sur le changement climatique, de nombreuses ONG considérant qu'il s'agit essentiellement d'un moyen pour les Parties d'assouplir leurs engagements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Le fait que les Etats-Unis fassent aujourd'hui de la capture du CO₂ un élément central de leur stratégie de recherche technologique ne contribue pas à pacifier le débat. Pour autant, il semble difficile de nier que la capture et la séquestration géologique du CO₂, d'une part, et le stockage biologique, d'autre part, puissent faire partie de la panoplie des stratégies de réponse à moyen terme.

Une manière d'instrumenter ce débat est d'analyser le rôle des options de séquestration de carbone dans les stratégies à long terme de

contrôle des émissions de carbone. Quels en sont les véritables enjeux à long terme à l'échelle mondiale ? S'agit-il d'un moyen d'écrêter les coûts de politiques ambitieuses de réduction de gaz à effet de serre ou risque-t-on, au contraire, en abaissant par trop le prix du carbone, de retarder les efforts nécessaires d'adaptation des systèmes énergétiques ? Comment la séquestration du carbone se place-t-elle dans le temps vis-à-vis des autres modes de contrôle des émissions brutes et de l'inflexion indispensable de la courbe des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2030-2040 ? Fournit-elle une réponse à relativement court terme permettant d'aider à respecter les engagements pris en première période, alors que les effets des politiques de réduction d'émissions ne pourront être sensibles qu'à plus long terme ? Quels sont les

enjeux du déploiement de telles technologies à l'échelle des grandes régions du monde ?

Afin de nourrir ces discussions, le Club ingénierie prospective énergie-environnement (Clip), animé par l'Iddri, s'est attaché, dans un premier temps, à passer en revue les travaux existants pour constater que, malgré une production française et internationale croissante depuis quelques années, aucune analyse prospective n'était actuellement disponible. Un groupe de travail associant l'Ademe, le BRGM, le CEA, le Cirad, GDF, l'IFP, la Mies et l'ONF a ensuite élaboré les termes de référence d'une étude portant sur deux volets : la séquestration géologique et la capture biologique (stockage ou substitution énergétique par la biomasse). Cette étude, dont la réalisation s'appuiera sur l'expertise des membres du groupe, se poursuivra en 2003.

La biodiversité

La question de la biodiversité est au centre de controverses tant scientifiques et disciplinaires que publiques et politiques, qui s'expliquent par différents facteurs : en France, le poids spécifique des secteurs de l'agriculture, de la protection de la nature, des biotechnologies et des questions d'équité dans les relations Nord-Sud ; à l'échelle internationale, la juxtaposition, au sein de la Convention sur la diversité biologique (CDB) élaborée à Rio en 1992, d'au moins quatre logiques : environnementaliste, agronomique, commerciale et culturaliste.

Le programme de travail pour l'année 2002 a tenté de dépasser ces clivages en mettant l'accent sur la compatibilité de ces logiques (aussi bien au niveau sémantique que pratique), chacune d'elles cherchant à nouveau à affirmer sa légitimité dans un contexte d'harmonisation juridique et technique qui n'existait pas autrefois. En effet, ces clivages se retrouvent dans la manière dont sont abordées les problématiques issues de la gestion de la biodiversité dans les institutions internationales concernées.

Ceci se vérifie de manière très parlante sur la question des formes de droit de propriété intellectuelle sur le vivant. Si la CDB considère que les droits de propriété intellectuelle peuvent soutenir certains de ses objectifs, le point majeur de débat concerne l'articulation

des articles 8j et 10 de la CDB sur la protection des savoirs traditionnels avec l'article 27.3 b) de l'accord Adpic (accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce) de l'OMC concernant l'obligation de protéger les variétés végétales par des brevets ou par un système *sui generis* efficace. A l'échelle internationale, différents forums formulent des dispositions pour régler la protection et l'exploitation des connaissances traditionnelles (Unesco, Ompi, CDB, OMC et les Adpic, BIT, Onu, FAO). A ce jour, l'Ompi cherche à inclure cette protection dans le régime international de la protection intellectuelle. Mais les résistances sont nombreuses. Les revendications des populations autochtones s'opposent à la généralisation des droits de propriété intellectuelle, et particulièrement du brevet. Le Traité international de la FAO fait figure d'exception par rapport aux règles de droit de propriété intellectuelle de l'OMC. Les collections internationales de semences sont gérées en restant dans le domaine public. Ce traité reconnaît le droit des agriculteurs sur les variétés qu'ils ont sélectionnées, améliorées et conservées depuis des milliers d'années. Il propose également de mettre en place un système de financement multilatéral fondé sur un embryon de fiscalité internationale.

Deux pistes majeures – qui peuvent être regroupées sous le thème Gouvernance internationale de la biodiversité – ont été poursuivies en 2002 et se prolongeront en 2003 : l'émergence de nouveaux acteurs, les communautés autochtones et locales ; les instruments économiques de gestion de la biodiversité.

L'émergence de nouveaux acteurs

Les discussions qui résultent de la nécessaire prise en compte de la diversité des pratiques de conservation et d'utilisation, des règles d'accès et des systèmes juridiques aboutissent à une réflexion sur le moyen de mieux articuler les différents échelons de gestion de la biodiversité.

Un séminaire interdisciplinaire (Montpellier, décembre 2002) a permis de faire ressortir qu'au-delà des oppositions trop souvent simplistes entre appropriation privée et souveraineté des Etats, à propos de la gestion des biens communs, oppositions souvent relevées dans les débats sur la CDB, il convient de s'intéresser plus en détail aux formes d'usage intermédiaire, créatrices de normes elles aussi et surtout garantes d'une certaine efficacité.

Ces connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales entrent dans cette catégorie des formes d'usage intermédiaire. Cette problématique est jugée primordiale pour la conservation de la biodiversité (article 8j de la CDB). Au-delà du problème des échanges commerciaux ou non commerciaux de ressources génétiques, elle soulève des questions d'ordre juridique (confrontation de plusieurs traditions de droit sur la propriété intellectuelle), politique (revendications territoriales des communautés autochtones), culturel (rapport de ces savoirs et savoir-faire aux questions de tradition et d'identité) et écologique (interrogation sur la pertinence de ces savoirs pour la conservation de la biodiversité). Ces questions ont été mises en évidence lors de la table ronde organisée par l'Iddri et l'IFB, parallèlement à la sixième Conférence des Parties, à La Haye, en avril 2002.

Du fait de sa tradition juridique et de l'existence de ses territoires et départements d'outre-mer, la France s'est depuis longtemps emparée intellectuellement, institutionnellement et politiquement de la prise en compte des savoirs et savoir-faire naturalistes locaux. L'Iddri a dressé un inventaire des acteurs – associations, collectivités, chercheurs, entreprises, institutions publiques... – ayant des pratiques en France dans ce domaine. Thierry Lefebvre a réalisé l'étude. Ont ainsi été recueillies des expériences, des pratiques et des réflexions originales et innovantes. Avec l'objectif de les confronter à l'état du débat international sur cette question, traitée essentiellement à la CBD, à l'Ompi et à l'OMC. Les résultats de ce travail seront valorisés sous la forme d'un séminaire international organisé en janvier 2004 et d'un ouvrage collectif, en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle.

Les instruments économiques de gestion de la biodiversité

Le second axe de travail concerne l'accès, la protection, la rémunération et le choix de politiques d'innovation, qui sont au centre de la discussion sur les instruments économiques de gestion de la biodiversité. Lors des négociations qui ont abouti à la Convention sur la diversité biologique en 1992, la notion de patrimoine commun de l'humanité a été abandonnée au profit de celle de responsabilité commune. Cela a eu pour conséquence de mettre les Etats nationaux au cœur des dispositifs de régulation créés pour gérer la biodiversité, rendant leur mise en œuvre essentiellement dépendante des volontés politiques nationales. Or, la difficulté des Etats à exercer un pouvoir juridictionnel sur leurs propres affaires du fait de l'accroissement des flux de biens, de services, de personnes, d'information et d'argent font que la plupart des pays, au Nord comme au Sud, n'ont pas les moyens de faire respecter les règles d'accès aux ressources génétiques présentes sur leur territoire.

L'application effective des mécanismes internationaux de régulation est donc posée. Les débats, autour de la présentation de Geoffrey Heal (janvier 2002) et de celle de Charles Perrings (avril 2002), lors du séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, ont permis de souligner ce diagnostic et de proposer des pistes pour améliorer l'efficacité des instruments économiques pour gérer la biodiversité.

Dans les débats au sein de la CDB, ce même diagnostic est revenu lors du Sommet mondial du développement durable, à Johannesburg, en septembre 2002, avec la revendication des pays du G77 pour que soit mis en place un régime international d'échange des ressources génétiques. Cette même préoccupation était perceptible lors de la réunion, à Montréal, en décembre 2002, du groupe d'expert *ad hoc* sur le renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages. Le plan d'action discuté au cours de cette réunion a mis l'accent sur les enjeux opérationnels de mise en œuvre des lignes directrices définies par le groupe d'experts *ad hoc* sur l'accès et le partage des avantages, réuni à Bonn, en 2001. Néanmoins, le retour des expériences acquises

dans des projets de renforcement des capacités ou d'accès et de partage des avantages dans un grand nombre de pays pourrait être utilisé pour construire les conditions d'une stratégie internationale réellement coopérative entre les différentes parties prenantes dans l'accès, les usages et les savoirs sur les ressources génétiques. Les pistes présentées à Montréal étaient essentiellement axées sur des mesures de type volontaire prises par les utilisateurs (*user's measures*) ou sur la mise en place de procédures types. Une étude, en préparation, analysera les évolutions des mécanismes d'accès et de partage, que l'on peut percevoir dans les dynamiques des actions de terrain. Elle montrera la cohérence ou les insuffisances de ces mécanismes et donnera des indications sur les moyens d'améliorer l'efficacité des outils économiques de gestion de la biodiversité.

Les deux pistes de réflexion abordées – nouveaux acteurs et instruments économiques de gestion de la biodiversité – posent le problème de la construction d'une stratégie internationale réellement coopérative entre les différents acteurs qui interviennent dans l'accès, les usages et les savoirs sur les ressources génétiques, au-delà des seuls acteurs étatiques.

Les ateliers

Fiscalité mondiale et financement du développement

Atelier international organisé par l'AfD et l'Iddri, les 7 et 8 novembre 2002, à Paris.

Objectifs

- ▶ Analyser les argumentaires sur lesquels s'appuient les défenseurs d'une fiscalité mondiale, dans une perspective historique.
- ▶ Identifier les questions à approfondir pour lancer le débat sur la fiscalité mondiale

Intervenants

Tony Atkinson, Nuffield College, Oxford (Royaume-Uni) ; **François Bourguignon**, Ecole des hautes études en sciences sociales ; **Dominique Bureau**, ministère de l'écologie et du développement durable ; **Richard Cooper**, Harvard University (Etats-Unis) ; **Myron J. Frankman**, McGill University, Montréal (Canada) ; **Harris Gleckman**, département des affaires économiques et sociales, Organisation des Nations unies ; **Patrick Guillaumont**, Centre d'études et de recherches sur le développement international ; **Jean-Charles Hourcade**, Cired ; **Pierre Jacquet**, AfD ; **Ruben P. Mendez**, Yale University (Etats-Unis) ; **Jean Pisani-Ferry**, université Paris Dauphine ; **Paul Bernd Spahn**,

université Johann Wolfgang Goethe, Francfort (Allemagne) ; **Jean-Michel Severino**, AfD ; **François Villeroy de Galhau**, Trésor, France.

Communications

- ▶ Ruben Mendez. Global taxation: the rise, decline and future of an idea at the United Nations. Iddri, 2002.
 - ▶ Myron Frankman. Global taxation: extending the fractal. Iddri, 2002.
- Sur www.iddri.org

Valorisation

- ▶ **Quel avenir pour la fiscalité mondiale ?** Thierry Giordano. Les synthèses de l'Iddri, Iddri, mars 2003, 4 pages. *Version papier et sur www.iddri.org*
- ▶ **Fiscalité mondiale et financement du développement durable : quelles perspectives ?** Thierry Giordano. Les notes de l'Iddri. *A paraître (1^{er} semestre 2003).*

Partenariat public-privé

Table-ronde organisée par l'AfD, la Caisse des dépôts et l'Iddri, le 2 septembre 2002 à Johannesburg, parallèlement au Sommet mondial du développement durable.

Objectifs

- ▶ Ouvrir le débat entre représentants d'entreprises françaises et d'organismes financiers publics et privés de haut niveau sur l'intérêt et les modalités du partenariat public-privé pour fournir des services essentiels (eau, énergie, traitement des déchets, transport) aux populations des pays en développement.
- ▶ Identifier les points de blocage, avancer des pistes institutionnelles.
- ▶ Trouver de nouveaux instruments d'intervention et diversifier les offres techniques.

Intervenants

Thierry Chambolle, directeur délégué à l'innovation, Suez ; **Jean-Pierre Elong Mbassy**, coordonnateur régional, Partenariat pour le développement municipal ; **Daniel Lebègue**, directeur général, Caisse des dépôts ; **Phuti Mahanyele**, vice-président, Fieldstone ; **Henry Proglgio**, président du directoire, Vivendi Environnement ; **Jean-Michel Severino**, directeur général, AfD ; **Konrad VonMoltke**, consultant, IISD, Iddri ; **Gérard Wolf**, directeur, EDF.
Animatrice : **Laurence Tubiana**, directrice, Iddri

Valorisation

- ▶ Synthèse du débat sur www.iddri.org

Pratiques européennes de la précaution

Conférence publique (La place de la science et de l'expertise dans la décision publique) et atelier international (Autorités indépendantes ; Responsabilité) organisés par l'Iddri, les 3 et 4 décembre 2002, à Paris.

Objectif

- ▶ Comparer les pratiques de précaution dans plusieurs pays de l'Union européenne, afin d'analyser les modalités de gestion de l'incertitude liée aux connaissances scientifiques et techniques et d'identifier les solutions politiques, juridiques, institutionnelles et organisationnelles choisies.

Parmi les intervenants

Peter Beyer, Ecologic (Allemagne) ; **Bernard Chevassus-au-Louis**, Muséum national d'histoire naturelle ; **Axel Conrads**, Ecologic (Allemagne) ; **Henry Derwent**, Department of Environment, Food and Rural Affairs (Royaume-Uni) ; **Monique Eloit**, Agence française de sécurité sanitaire des aliments ; **Pool Harremoës**, Technical University of Denmark ; **Tom Heller**, Stanford University (Etats-Unis) ; **Claude Henry**, Iddri ; **Pascale Kromarek**, TotalFinaElf ; **Corinne Lepage**, Cap 21 ; **Hervé Le Treut**, Laboratoire de météorologie dynamique ; **Michel Matheu**, Commissariat général du Plan ; **Gérard Pascal**, Comité scientifique directeur de l'Union européenne ; **Christina Ruden**, Royal Institute of Technology (Suède) ; **Andrew Stirling**, Science and Technology Policy Research Centre, Sussex University (Royaume-Uni) ; **Marie-Laure Tanon**, ministère de l'écologie et du développement durable ; **Peter Wagstaffe**, Commission des Communautés européennes, direction générale santé et consommation (DG Sanco).

Valorisation

- ▶ Problématique, programme, biographie des intervenants, communications (www.iddri.org)
- ▶ Les pratiques européennes de la précaution. Actes. *A paraître (1^{er} semestre 2003).*

Climat et développement

Atelier international organisé par le Cired et l'Iddri, les 1^{er} et 2 juillet 2002, à Nogent-sur-Marne.

Objectifs

- ▶ Identifier les synergies possibles entre les priorités de développement des PED et les politiques climatiques.
- ▶ Analyser les apports de la problématique climat-développement à la réflexion sur l'architecture d'un régime multilatéral équitable.
- ▶ Identifier de nouvelles modalités de coopération.

Intervenants

Le séminaire a réuni des chercheurs du Nord et du Sud, d'anciens négociateurs à la Conférence des Parties, des membres d'organisations internationales et d'ONG, parmi eux : **Daniel Bodansky**, Washington University (Etats-Unis) ; **Ogunlade Davidson**, Energy and Development Research Center (Afrique du Sud) ; **John Drexhage**, International Institute for Sustainable Development (Canada) ; **Tom Heller**, Stanford University (Etats-Unis) ; **Jean-Charles Hourcade**, Cired ; **Kejun Jiang**, Energy Research Institute (Chine) ; **Bert Metz**, RIVM (Pays-Bas) ; **Saleemul Huq**, International Institute for Environment and Development (Royaume-Uni) ; **Rajendra K. Pachauri**, Intergovernmental Panel on Climate Change ; **Emilio La Rovere**, Universidade Federal do Rio de Janeiro (Brésil) ; **Jonathan Pershing**, International Energy Agency ; **Cédric Philibert**, International Energy Agency ; **Atiq Rahman**, Bangladesh Centre for Advanced Studies ; **Priyadarshi R. Shukla**, Indian Institute of Management ; **Youba Sokona**, Enda (Sénégal) ; **Jean-Philippe Thomas**, Enda (Sénégal) ; **Mike Toman**, Resources for the Future (Etats-Unis) ; **Laurence Tubiana**, Iddri.

Partenariats renforcés

► Development and Climate, réseau regroupant des équipes de pays en développement – Chine, Inde, Brésil, Bangladesh, Afrique du Sud, pays d'Afrique de l'Ouest.

Communications

- Jean-Charles Hourcade, 2002, Towards an integrated blueprint for climate and development, Iddri-Cired.
- P.R. Shukla, 2002. Development and climate: a view from the South. Iddri-Cired.
- P.R. Shukla et Amit Garg, 2002. SRES and the Southern Perspective. Iddri-Cired.
- Kejun Jiang, 2002. A clean future: sustainable development and climate change for China. Iddri-Cired.
- Tom Heller et Mike Toman, 2002. Using

development priorities to more effectively frame the debate over international climate change. Iddri-Cired.

- Daniel Bodansky, 2001. Bonn Voyage: Kyoto's Uncertain Revival. *The National Interest*, pp. 45-55, Fall.
 - Cédric Philibert, 2002. Prix *versus* quantités. Quelques considérations économiques pour de futurs accords internationaux contre les changements climatiques. Iddri-Cired.
- Sur www.iddri.org

La protection des savoirs locaux : des expériences africaines et européennes

Table-ronde internationale organisée par l'IFB et l'Iddri, le 11 avril 2002, à La Haye (Pays-Bas), parallèlement à la sixième conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

Objectifs

- Identifier les savoirs et savoirs-faire naturalistes locaux en France.
- Confronter des expériences relatives à la biodiversité dans le Jura, en Guyane et au Niger.

Intervenants

Michel Billod, agriculteur dans le Jura et président d'une coopérative de production de comté ; **Jean Boutrais**, géographe, IRD ; **Jean-Aubéric Charles**, délégué de la Fédération des organisations amérindiennes de Guyane (FOAG) ; **Maria Espinoza**, UICN ; **Salamatou Sow**, ethnolinguiste, IRD ; **Jacques Weber**, IFB. Animateur : **Bernard Roussel**, Muséum national d'histoire naturelle.

Valorisation

- Naissance et dynamique de la question de la conservation des savoirs et savoir-faire des communautés autochtones et locales. Document préparatoire. Iddri-IFB, 2002, 13 pages.
 - Compte-rendu synthétique de l'atelier.
- Sur www.iddri.org

Les groupes de travail

Partenariat public-privé

Objectifs

- ▶ Définir une problématique commune à l'ensemble des acteurs français – agences de développement, banques, ONG, collectivités locales, recherche, administration – sur le partenariat public-privé en vue du Sommet mondial du développement durable.
- ▶ Dresser un bilan des points de blocage et des instruments disponibles et manquants.

Organisation

Plusieurs réunions d'une quinzaine de personnes présidées par Daniel Lebègue, directeur général de la Caisse des dépôts et président de l'Iddri. L'Iddri a réalisé des consultations des acteurs (CFCE, Coface...) et a été rapporteur du groupe de travail du Comité français pour le Sommet mondial du développement durable.

Valorisation

- ▶ Synthèse et recommandations de ce groupe ont été publiées dans le *Livre blanc des acteurs du développement durable* (http://www.johannesbourg.environnement.gouv.fr/johannesbourg/fr/pdf/livre_blanc_smdd.pdf).

Précaution et gestion des risques

Objectif

- ▶ Identifier les questions pertinentes relatives à la précaution et à la gestion des risques.

Organisation

Groupe de travail d'une quinzaine de personnes issues du monde scientifique, de l'administration et des entreprises privées.

Produit

Trois questions ont été identifiées : la précaution sur la gestion des risques émergents, les outils assurantiels au service de la gestion des nouveaux risques et les pratiques européennes de la précaution.

Les deux premiers sujets feront l'objet de publications de l'Iddri et de travaux ultérieurs. Le troisième se concrétise par trois ateliers organisés en 2002 et 2003.

Permis d'émission et compétitivité des entreprises

Objectif

- ▶ Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne sur le marché de permis d'émissions, procéder à l'analyse des implications en termes de compétitivité industrielle à l'échelle intra-européenne, entre l'Europe et les pays non-européens de l'annexe B et entre l'Europe et les pays hors annexe B (pays en développement et États-Unis).

Organisation

Ateliers mensuels (une journée ou une demi-journée) sur des thèmes précis (compétitivité internationale, nature des quotas, modes d'allocation, impact sur la valeur des firmes, mécanismes projet...). Ces ateliers associent les

administrations (ministères, Mies, Ademe..), des associations industrielles (EPE, FFA), des représentants de groupes industriels (ciment, acier, chimie...) et des experts invités (scientifiques français et européens, Commission européenne DGTREN...).

Valorisation

Rapport de synthèse. *A paraître fin 2003.*

Club d'ingénierie prospective énergie - environnement

Le Clip, Club d'ingénierie prospective énergie-environnement, regroupe des partenaires institutionnels, établissements de recherche, centres techniques, entreprises industrielles, intéressés par des études portant sur :

- la mise au point d'outils méthodologiques d'appréciation des potentiels de nouvelles filières énergétiques et des conséquences environnementales de leur mobilisation éventuelle ;
- les conditions et les conséquences à la fois locales et globales, à moyen et long terme, de la pénétration de nouvelles technologies dans différents contextes géographiques et sociaux, en se plaçant par anticipation dans l'hypothèse du succès des filières considérées ;
- l'élaboration d'images concrètes de scénarios prévisionnels ou prospectifs à l'usage des décideurs.

Le Clip a été constitué en janvier 1993, après signature par ses membres d'une convention de groupement d'études et de recherche. Ses membres aujourd'hui sont : l'Ademe, le BRGM, le CEA, le Cirad, le CNRS, le CSTB, le Citepa, EDF, GDF, l'IFP, l'Ineris, l'Inra, l'Inrets, l'ONF, le GIE Recherche, PSA Renault et la Snet. Les ministères intéressés

participent au Comité de coordination et d'orientation scientifique : ministères chargés de la recherche, de l'environnement, de l'industrie, des affaires étrangères, de l'équipement et des transports, ainsi que le Commissariat général du Plan. Hébergé initialement par le programme Ecodev du CNRS, le Clip est animé par l'Iddri depuis 2002.

Les études menées au sein du Clip sont publiées dans la revue *Les Cahiers du Clip*. Le numéro 15 (à paraître) présentera deux études prospectives : l'impact sur les émissions de CO₂ d'une forte pénétration de la cogénération de faible puissance en France ; l'évolution des émissions de particules en France. Une étude sur la séquestration du carbone a été lancée en 2002.

Biodiversité

Objectif

► Dresser un état des lieux des questions débattues à l'échelle internationale et nationale sur la biodiversité afin d'identifier les pistes à approfondir.

Organisation

Groupe de travail mensuel réunissant une quinzaine de personnes venant de l'administration, de la recherche, du secteur privé.

Valorisation

► La construction de l'objet biodiversité à l'échelle internationale. Les notes de l'Iddri. *A paraître.*

► Etude comparative des stratégies nationales de quatre pays de l'OCDE. *Sur www.iddri.org*

► Mise en chantier d'un travail spécifique sur la prise en compte des savoirs locaux en France.

Les activités à l'occasion de réunions internationales

Sommet mondial du développement durable

Table ronde « Le partenariat public-privé », organisée par l'AfD, la Caisse des dépôts et l'Iddri. Johannesburg, 2 septembre 2002.

Convention sur la diversité biologique

Table ronde internationale « La protection des savoirs locaux : des expériences africaines et européennes », organisée par l'IFB et l'Iddri. La Haye, 11 avril 2002.

Réunion d'information sur le bilan et les perspectives de la sixième conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, organisée par le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'écologie et du développement durable, en collaboration avec l'Iddri. Paris, 27 juin 2002.

Les publications

Les notes de l'Iddri

Sur des points émergeant dans les débats internationaux du développement durable et sur lesquels l'Iddri considère important de mettre l'accent, Les notes de l'Iddri dressent un état des lieux et des connaissances, expliquent les termes du débat, proposent des clés de lecture.

Eau : encadrer les partenariats public-privé.

Thierry Giordano (*coord.*). Les notes de l'Iddri, Iddri, 2003, 44 pages. *Version papier et sur www.iddri.org*

Réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement exige de mobiliser des investissements internationaux. Le partenariat public-privé est privilégié pour attirer ces investissements. Après deux études de cas, en Inde et en Afrique, la création d'un cadre de régulation multilatérale est proposée, avec notamment pour objectif d'appuyer les autorités locales et de garantir la couverture des risques encourus par les opérateurs privés.

Pourquoi faut-il aller à Johannesburg ?

Iddri. Les notes de l'Iddri, Iddri, 2002, 28 pages. *Version papier et sur www.iddri.org*

Le Sommet mondial du développement durable, qui se tient à Johannesburg, est annoncé par beaucoup comme un échec. Pourtant, en associant les acteurs de terrain lors de la préparation et en reconnaissant des initiatives et des partenariats originaux, il marque une

avancée significative dans la construction d'une gouvernance internationale à la fois efficace et légitime.

L'expertise dans les champs du principe de précaution : propositions, recommandations et commentaires. Claire Weill. Les notes de l'Iddri. *A paraître (1^{er} semestre 2003).*

Fiscalité mondiale et financement du développement durable : quelles perspectives ? Thierry Giordano. Les notes de l'Iddri. *A paraître (1^{er} semestre 2003).*

Quelles institutions pour le développement durable, Konrad Von Moltke, Etienne Rolland-Piegue, Franck Bierman (sous réserve). *A paraître (1^{er} semestre 2003).*

Les synthèses de l'Iddri

En 4 pages, Les synthèses de l'Iddri fournissent un argumentaire condensé et précis aux acteurs. Elles font le point sur des questions en discussion dans l'agenda international et dressent un état des controverses. Elles synthétisent les idées des débats scientifiques et en tirent les conclusions pratiques. Elles identifient les questions à approfondir.

Quel avenir pour la fiscalité mondiale ?

Thierry Giordano, Iddri. Les synthèses de l'Iddri, Iddri, mars 2003, 4 pages. *Version papier et sur www.iddri.org*

Depuis plus d'un siècle, les propositions de fiscalité mondiale se sont succédé sans aboutir. Des évolutions récentes des politiques nationales et des négociations internationales remettent la fiscalité mondiale à l'ordre du jour. Où en sont les connaissances ? Comment engager un véritable débat ?

Les pratiques de la précaution en Europe, Claire Weill (coord.). Les synthèses de l'Iddri. A paraître (2003).

Les rapports de l'Iddri

Les rapports de l'Iddri *approfondissent des aspects peu étudiés d'une problématique afin de pouvoir instruire le débat. Ils livrent le résultat de travaux collectifs ou de groupes de travail.*

Stratégies et plans d'action sur la biodiversité : Canada, Finlande, Portugal, Royaume-Uni. Stéphane Guéneau et Anne Chetaille (Solagral). 63 pages. Sur www.iddri.org. A paraître en version papier (1^{er} semestre 2003).

Dans le cadre de la préparation de la stratégie française sur la biodiversité, l'Iddri a préconisé de s'inspirer des expériences de pays de l'OCDE. Pour les pays choisis – Canada, Finlande, Portugal et Royaume-Uni –, l'étude examine les stratégies et les plans d'action, leur mode d'élaboration et leur intégration aux politiques publiques.

Hors collection

Changement climatique : l'état du débat. Claire Weill (coord.).

Cet ouvrage vise à mettre en relief les débats qui sous-tendent le rapport du Giec et d'en préciser les enjeux. Il livre un état de l'expertise existante et fournit une base pour que les communautés scientifiques françaises impliquées élaborent collectivement des propositions et orientations sur les futurs

travaux du Giec. Il renforce les collaborations scientifiques interdisciplinaires et avec le monde industriel. A paraître en 2003.

Les séminaires de l'Iddri

La collection Les séminaires de l'Iddri publie les textes, souvent originaux, présentés par les scientifiques de haut niveau lors de conférences, notamment dans le cadre du séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, dans lesquels ils présentent les résultats les plus récents de leurs recherches en économie, en sociologie...

The politics of risk regulation in Europe and the United States, David Vogel, University of California, Berkeley (Etats-Unis). Version provisoire sur www.iddri.org

Conférence de David Vogel dans le cadre du séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, 7 janvier 2003.

De la fin des années 60 à 1990, les normes américaines ont été plus innovantes et strictes et traitaient un domaine donné de manière plus exhaustive qu'en Europe. Depuis cette date, la situation s'est inversée. Comment expliquer ce changement ?

Assurance des catastrophes naturelles : faut-il choisir entre prévention et solidarité ?

Laure Latruffe, Inra, et Pierre Picard, université Paris X. Les séminaires de l'Iddri, Iddri, 2002, 44 pages. Version papier et sur www.iddri.org

Conférence de Pierre Picard dans le cadre du séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, 7 mai 2002.

En optant pour une prime indépendante des risques encourus, dont le montant est fixé par l'Etat, le système français d'assurance des catastrophes naturelles privilégie la solidarité de la collectivité envers les individus supportant des risques élevés aux dépens de la prévention. Pour résoudre ce dilemme entre solidarité et prévention, Laure Latruffe et Pierre

Picard proposent une libéralisation du marché de l'assurance des catastrophes naturelles associée à des transferts compensateurs entre classes de risques.

How valuable are the tropical forests? David Pearce, Yale University (Etats-Unis). Les séminaires de l'Iddri, Iddri, 2002, 44 pages. *Version papier et sur www.iddri.org*

Conférence de David Pearce dans le cadre du séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, 5 décembre 2001.

Les agriculteurs et les coupeurs de bois adoptent souvent des pratiques non durables parce qu'elles leur rapportent davantage de profit. Toutefois, les systèmes forestiers produisent des valeurs qui, actuellement, ne sont pas prises en compte par le marché. David Pearce propose de créer des marchés pour ces valeurs et de les prendre en compte dans le calcul économique afin de ralentir, voire d'arrêter, la déforestation.

La dynamique politique de la société mondiale du risque. Ulrich Beck, université de Munich (Allemagne). Les séminaires de l'Iddri, Iddri, 2002, 21 pages. *Sur www.iddri.org*

Conférence d'Ulrich Beck dans le cadre du séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, 13 décembre 2001.

Le XXI^e siècle voit l'avènement de la société mondiale du risque. Après avoir défini ce concept et examiné les trois axes principaux de conflit – écologique, financier et terrorisme –, Ulrich Beck analyse la dynamique politique de cette société en « révolution permanente ».

Pour une protection efficace et équitable de la biodiversité. Charles Perrings, University of York (Royaume-Uni) et Madhav Gadgil, Institute of Sciences, Bangalore (Inde). Les séminaires de l'Iddri, Iddri, 2002, 46 pages. *Version papier et sur www.iddri.org*

Conférence de Charles Perrings dans le cadre

du séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, 11 avril 2002.

Pour que la protection de la biodiversité soit efficace et équitable, il est nécessaire de prendre en compte son caractère de bien public à la fois local et planétaire. Les auteurs proposent plusieurs pistes.

Matching institutions and ecosystems: the problem of fit, Oran Young, Institute on International Environmental Governance, Dartmouth College (Etats-Unis). Les séminaires de l'Iddri, Iddri, 2002, 31 pages. *Version papier et sur www.iddri.org*

Conférence de Oran Young dans le cadre du séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, 25 juin 2002.

Les institutions environnementales devraient être conçues en fonction des écosystèmes avec lesquels elles interagissent. Pourtant les décalages sont courants. Pourquoi ? Comment les limiter ?

Crises et précaution, Olivier Godard, CNRS, et Patrick Lagadec, Ecole polytechnique. Les séminaires de l'Iddri. *A paraître (1^{er} semestre 2003).*

Improving cost-effectiveness and facilitating participation of developing countries in international emissions trading. Peter Bohm, Stockholm University (Suède). Les séminaires de l'Iddri, 32 pages. *A paraître (1^{er} semestre 2003).*

Confronting industry distributional concerns in US climate-change policy. Larry Goulder, Stanford University (Etats-Unis). Les séminaires de l'Iddri, 44 pages. *A paraître (1^{er} semestre 2003).*

Les ateliers de l'Iddri

Les ateliers de l'Iddri *publient les actes des ateliers organisés ou coorganisés par l'Iddri, ainsi que les documents préparatoires.*

Les pratiques européennes de la précaution, Actes de l'atelier. Paris, 3-4 décembre 2002. A paraître (2003).

La Lettre de l'Iddri

N° 1 : octobre-décembre 2002

N° 2 : janvier-mars 2003

Documents originaux préparés pour les ateliers de l'Iddri

FISCALITÉ MONDIALE

Paris, 7-8 novembre 2002

► **Global taxation: the rise, decline and future of an idea at the United Nations.** Ruben Mendez. Iddri, 2002. Sur www.iddri.org

► **Global taxation: extending the fractal.** Myron Frankman, Iddri, 2002. Sur www.iddri.org

PROTECTION DES SAVOIRS LOCAUX

La Haye, 11 avril 2002

► **Naissance et dynamique de la question de la conservation des savoirs et savoir-faire des communautés autochtones et locales.** Document préparatoire à la table-ronde. Iddri-IFB, 2002, 13 pages. Sur www.iddri.org

CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT

Nogent-sur-Marne, 1^{er}-2 juillet 2002

► **Towards an integrated blueprint for climate and development**, Jean-Charles Hourcade, Cired. Iddri-Cired, 2002.

Dans ce texte préparatoire au séminaire, J.-C. Hourcade met en évidence les principaux éléments clés de la discussion sur l'articulation entre développement et climat et la perception qu'en ont les pays développés et les pays en développement. Sur www.iddri.org

► **Development and climate: a view from the South**, P.R. Shukla, Indian Institute of Management, Ahmedabad (Inde). Iddri-Cired, 2002.

P.R. Shukla expose ce qui détermine, selon lui, la position des pays de Sud en matière de changement climatique et les principaux obstacles à lever dans l'élaboration d'un régime de coordination internationale. Sur www.iddri.org

► **SRES and the Southern perspective**, P.R. Shukla et Amit Garg. Iddri-Cired, 2002.

P.R. Shukla et Amit Garg font une analyse critique des scénarios du SRES (rapport spécial du Giec sur les scénarios d'émissions, 2000) vis-à-vis des phénomènes à l'œuvre dans les pays du Sud. Sur www.iddri.org

► **A clean future: sustainable development and climate change for China**, Kejun Jiang, Center for Energy Environment and Climate Change, Energy Research Institute (China). Iddri-Cired, 2002.

Kejun Jiang expose les axes d'une stratégie de limitation des émissions de carbone pour un pays à croissance rapide tel que la Chine. Selon lui, une collaboration internationale en matière de transfert de technologies pourrait jouer un rôle majeur. Sur www.iddri.org

► **Using development priorities to more effectively frame the debate over international climate change**, Tom Heller, Stanford University (Etats-Unis) et Mike Toman, Resources for the Future (Etats-Unis). Iddri-Cired, 2002.

Les auteurs soulignent la grande difficulté d'élaborer un régime de coordination équitable et proposent des éléments de stratégie alternative pour le court terme. Sur www.iddri.org

► **Prix versus quantités. Quelques considérations économiques pour de futurs accords internationaux contre les changements climatiques**, Cédric Philibert. Iddri-Cired, 2002.

L'auteur développe une analyse économique des diverses formes d'engagement des pays dans le cadre d'un régime multilatéral post-Kyoto. Sur www.iddri.org

www.iddri.org

Le site internet www.iddri.org fournit les informations institutionnelles relatives à l'Iddri : les objectifs, les organes de gouvernance et leur composition. Il présente les thèmes de travail – gouvernance mondiale, architecture du système international, financement du développement, risque et précaution, changement climatique, biodiversité, agriculture et forêts – en mettant

l'accent sur la problématique et sur les activités. Les manifestations organisées par l'Iddri font l'objet d'une présentation détaillée ; programmes, communications, synthèses, textes originaux peuvent être téléchargés. Le site diffuse également les documents, provisoires ou édités, produits dans le cadre des activités thématiques et du séminaire Economie de l'environnement et du développement durable. Des liens ont été établis avec les sites des partenaires de l'institut.

Les travaux réalisés dans le cadre de stages

► L'entreprise, alliée ou ennemie du développement durable ? Analyse du mouvement de responsabilité sociale de l'entreprise. **Nicolas Ferrand**, Ecole nationale des Ponts et Chaussées. Stage de fin d'études.

► Le cadre théorique du mouvement de responsabilité sociale des entreprises. **Cécile Kerebel**, Institut d'études politiques de Paris.

► Connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales : expériences françaises de régulation des savoirs locaux. **Thierry Lefebvre**, doctorant IRD.

Le séminaire Economie de l'environnement et du développement durable

Le séminaire Economie de l'environnement et du développement durable a pour objectif de créer un lieu de mobilisation intellectuelle pour les praticiens et les académiques de l'environnement et du développement durable.

Ce séminaire a été mis en place à l'initiative de Dominique Bureau (direction des études économiques et de l'évaluation environnementale du ministère de l'écologie et du développement durable, Medd) et de Laurence Tubiana (Iddri). Organisé conjointement par le Medd et l'Iddri, il est animé par Claude Henry, directeur de recherche au CNRS et président du conseil scientifique de l'Iddri, et par Laurence Tubiana, directrice de l'Iddri.

Chaque mois, des scientifiques reconnus sur le plan international ou des professionnels présentent leurs travaux.

Depuis janvier 2002, se sont succédé :

Stephen Smith, University College London (Royaume-Uni). « Ecotaxes: what have we learned, and how far should we go? », mars 2003.

Scott Vaughan, Carnegie Endowment for International Peace (Etats-Unis). « The WTO and water-related services: going too far, too fast? ». Février 2003.

David Vogel, University of California, Berkeley (Etats-Unis). « The politics of risk management

in the EU and the US ». Janvier 2003. *Version provisoire du texte disponible sur www.iddri.org*

Larry Goulder, Stanford University (Etats-Unis). « Addressing industry-distributional concerns in U.S. climate policy ». Décembre 2002. *A paraître (1^{er} semestre 2003)*.

Michel Moreaux, université des sciences sociales de Toulouse et directeur du Laboratoire d'économie de l'environnement et des ressources naturelles de l'Inra. « Evolution à long terme des marchés d'énergies primaires et effet de serre. Peut-on se permettre de ne pas investir dans le nucléaire ? » Octobre 2002.

Peter Bohm, université de Stockholm (Suède). « How can the next steps in international climate policy be made cost-effective? » Septembre 2002. *A paraître (1^{er} semestre 2003)*.

Oran Young, Dartmouth College (Etats-Unis). « Matching institutions and ecosystems: the problem of fit ». Juin 2002. *Version papier et sur www.iddri.org*

Pierre Picard, université Paris X et Ecole polytechnique. « Assurance des catastrophes naturelles : faut-il choisir entre prévention et solidarité ? » Mai 2002. *Version papier et sur www.iddri.org*

Charles Perrings, University of York (Royaume-Uni). « Sustainable and equitable

use of biodiversity: protecting the global and local public good ». Avril 2002. *Version papier et sur www.iddri.org*

Olivier Godard, CNRS et **Patrick Lagadec**, Ecole polytechnique « Crises et précaution ». Mars 2002. *A paraître (1^{er} semestre 2003)*.

Pierre-Noël Giraud, Ecole des Mines de Paris. « Les méthodes utilisées en France pour analyser les politiques et les mesures contre l'effet de serre ». Février 2002.

Geoffrey Heal, Columbia University (Etats-Unis). « Nature and the marketplace ». Janvier 2002.

Prochaines conférences

Sylvie Lambert, Ecole normale supérieure. « Capital humain, pauvreté et développement ». Mai 2003.

Jean-Philippe Platteau, université de Namur (Belgique). « L'appropriation privée de la terre est-elle inéluctable ? ». Juin 2003.

La structure

Le comité d'orientation

Le comité d'orientation, présidé par Daniel Lebègue, est composé des représentants des membres de l'Iddri, six instituts de recherche :

- CNRS,
- Inra,
- IRD,
- Cirad,
- Ademe,
- Ifen,

et de six ministères, les ministères chargés de :

- la recherche,
- l'économie,
- l'agriculture,
- l'environnement,
- l'équipement et les transports,
- affaires étrangères.

Le conseil scientifique

Kenneth Arrow, Stanford University (Etats-Unis), président d'honneur
Claude Henry, CNRS, président
Pierre Jacquet, AfD, vice-président
Olivier Godard, CNRS
Jose Goldenberg, université de Rio (Brésil)

Marie-Angèle Hermitte, CNRS
Jill Jaeger, université de Bonn (Allemagne)
Marcel Jolivet, CNRS
Jean Jouzel, Institut Simon Laplace
Souad Lyagoubi-Ouahchi, faculté de médecine de Sousse (Tunisie)
Helga Nowotny, Institut polytechnique de Zurich (Suisse)
Jean Pisani-Ferry, université Paris Dauphine
Domenico Siniscalco, Fondation Enrico Mattei (Italie)
Nicolas Stern, London School of Economics (Royaume-Uni) et vice-président de la Banque mondiale
Amadou Tidiane Ba, université Anta Diop (Sénégal)

L'équipe permanente

Laurence Tubiana, directrice
Michel Colombier, directeur adjoint
Carine Barbier
Corinne Cohen
Thierry Giordano
Valérie Hanauer
Jean Koechlin
Sélim Louafi
Claire Weill

Les personnalités associées

Kenneth Arrow, Stanford University (Etats-Unis)

Catherine Aubertin, IRD

Didier Babin, IFB

Odile Blanchard, CNRS

Catherine Boemare, CNRS

Laurence Boisson de Chazournes, université de Genève (Suisse)

Dominique Bourg, FNSP

François Bourguignon, EHESS

Daniel Boy, FNSP

Jean-Pierre Chanteau, Ciep

Elie Cohen, CNRS

Patrick Criqui, CNRS

Benoit Daviron, Cirad

Jean-Pierre Dupuy, Ecole polytechnique

Dominique Finon, CNRS

Pierre-Noël Giraud, Ecole des Mines de Paris

Olivier Godard, CNRS

Pierre-Henri Gouyon, CNRS

Tom Heller, Stanford University (Etats-Unis)

Claude Henry, CNRS

Marie-Angèle Hermitte, CNRS

Jean-Charles Hourcade, CNRS

Bernard Hubert, Inra

Hélène Ilbert, IAMM

Pierre Jacquet, Afd

Carlo Jaeger, Pik (Allemagne)

Marcel Jolivet, CNRS

Jean Jouzel, Institut Simon Laplace

Alain Karsenty, Cirad

Patrick Lagadec, Ecole polytechnique

Pierre Lascoumes, FNSP

François Lerin, IAMM

Hervé Le Treut, CNRS

Sandrine Maljean-Dubois, Ceric

Gérard Mégie, CNRS

Christian Moretti, IRD

Christine Noiville, CNRS

Pierre Picard, université Paris X

Jean Pisani-Ferry, université Paris Dauphine

Michel Potier, OCDE

Bernard Roussel, MNHN

Hélène Ruiz-Fabri, université Paris 1

Jean-Michel Salles, CNRS

Jean-Michel Severino, Afd

Marie-Claude Smouts, FNSP

Sophie Thoyer, Agro Montpellier

Michel Trommetter, Inra

Scott Vaughan, Carnegie Endowment for International Peace (Etats-Unis)

François Verdeaux, IRD

Tancrède Voituriez, Cirad

Konrad Von Moltke, IISP

Halina Ward, IIED (Royaume-Uni)

Jacques Weber, IFB